

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 71

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHEs, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Mme Durruty,

OBJET : FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

Comme suite à la communication des bases d'imposition prévisionnelles par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2020 pour les impôts directs locaux.

Ces bases prévisionnelles intègrent, comme chaque année, une actualisation forfaitaire des valeurs locatives. Depuis 2019, l'article 1518 bis du code général des impôts prévoit que celles-ci sont majorées par l'application d'un coefficient établi à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Ainsi, pour cette année, la revalorisation forfaitaire annuelle s'établit à 0,9 % pour les bases de taxe d'habitation et à 1,1 % pour les bases de foncier bâti.

Les bases notifiées par les services fiscaux sont les suivantes, étant rappelé qu'il ne s'agit à ce stade que d'estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :

	Bases 2019 définitives	Bases 2020 prévisionnelles	Evolution en montant	Evolution en %
Taxe d'habitation	68 631 174 €	70 081 000 €	1 449 826 €	+ 2,1 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	73 305 642 €	74 755 000 €	1 449 358 €	+ 2,0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	136 241 €	121 600 €	-14 641 €	-10,75 %

Ainsi qu'annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'objectif fixé par la municipalité est celui de la stabilité fiscale pour les contribuables bayonnais, ce qui conduit à ne pas augmenter les taux d'imposition pour les résidences principales en 2020, pour la onzième année consécutive.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal attendu représente 33 211 805 €, ainsi détaillé :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	70 081 000 €	26,34 %	18 459 335 €
Taxe foncière bâti	74 755 000 €	19,03 %	14 225 877 €
Taxe foncière non bâti	121600 €	46,68 %	56 763 €
Total			32 741 975 €

S'ajoute à ce produit, celui attendu de la majoration de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires, évalué à 469 830 € environ.

De ce fait, le produit fiscal attendu, tel qu'apparaissant sur l'état n° 1259, s'élève à 33 211 805 €.

En conséquence, le produit fiscal inscrit au budget primitif 2020 est de 33 211 805 € (arrondi à 33 211 000 €).

Il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2020 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne